MARCHES PUBLICS D'OPC

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)
Candidat individuel

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage
État – Ministère de la Justice – Secrétariat Général Service de l'Immobilier Ministériel

Objet du marché
Marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) des travaux de rénovation du Pôle Territorial de Formation de la Protection Judiciaire de la Jeunesse à Marseille (13)

Marché sur procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de novembre 2026 (mois zéro m_0).

Montant TTC	Référence PLACE
	DI-AIX-OPC-PTF-MARS-2
Code CPV principal	
71541000-2	
Code CPV secondaire	
Imputation	
TF n° 058830 DF : CC : GM : 36.04.02 EJ n° : Service exécutant : FAC0000013	

L'acte d'engagement comporte 6 pages et 1 annexe.

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)
Candidat individuel

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)
Ministère de la Justice – Secrétariat Général **Service de l'Immobilier Ministériel** **Représenté par Madame la Cheffe du Département de l'Immobilier** **Délégation Interrégionale Sud Est** 350 Avenue du club hippique - CS 70456 13096 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R2191-60 du code de la commande publique
Madame la Cheffe du Département Immobilier d'Aix-en-Provence

Ordonnateur
Madame la Cheffe du Département Immobilier d'Aix-en-Provence

Comptable public assignataire
Madame la Directrice Régional des Finances Publiques des Bouches-du-Rhône - 16 rue Borde 13008 MARSEILLE

Article 1. Contractant(s)

Je soussigné,

Nom et prénom :	
☐ **Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) et des documents qui y sont mentionnés ;

m'engage, conformément aux stipulations de ces documents, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2. Prix

2. 1. Montant du marché

L'offre de prix rémunère la mission définie à l'article 1.4 du CCATP.
Elle est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 "études" fixé en page de garde du présent acte d'engagement.
Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 5.3 du CCATP.
Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, les prestations ne sont pas réparties en lots.
Le marché est rémunéré par un prix global et forfaitaire dont la décomposition par éléments de mission figure à l'annexe 1 de l'acte d'engagement.

La partie de l'annexe 1 relative au prix du mois supplémentaire de la phase 4 est à titre informative et ne doit pas être inclue dans le total indiqué ci-dessous.

Les prestations du marché pour lesquelles je m'engage sont rémunérées par un prix global et forfaitaire, en euros, égal à :

- Montant hors TVA :
- TVA au taux de 20 %, soit
- Montant TVA incluse :
- Arrêté en lettres à

2. 2. Montant sous-traité

2.2.1. Montant sous-traité désigné au marché

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-1 à 7 du Code de la Commande Publique
l'(es) annexe(s) n° au présent acte d'engagement,
indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe (et pièces qui y sont jointes) constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.
Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations de sous-traitance, au titre des articles R2193-1 à R2193-22 du code de la commande publique, des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés sont jointes au présent acte d'engagement.

2.2.2. Créance présentée en nantissement ou cession

En fonction des éventuelles prestations sous-traitées, le montant maximal, TVA incluse, de la créance que **je pourrai** présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Article 3. Durée du marché et délais d'exécution

Les stipulations correspondantes figurent à l'article 6 et 8.2 du CCATP.
La durée du marché est fixée à **24 mois** dont 10 mois de travaux.

Article 4. Paiements

4. 1. Règlement des comptes

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 5.2 du CCATP.
Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4. 2. Avance

Si le montant hors TVA du marché est inférieur ou égal à 50 000 € HT, aucune avance ne sera versée.

Si le montant hors TVA du marché est supérieur à 50 000 € HT, le mandataire doit préciser ci-après s'il souhaite la percevoir. Le mandataire :

Avance prévue à l'article 8-2 du CCATP	
refuse de la percevoir	ne refuse pas de la percevoir

Les modalités de paiement des avances sont précisées à l'article 7-2 du CCATP.

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur À : AIX-EN-PROVENCE le :

Annexe n°1 à l'acte d'engagement

DÉCOMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION PAR PHASE

Élément de mission		
(1)	**Montant en euros hors TVA**	**(2)**
Etudes		
Phase 1 : Pendant la phase PRO		**%**
Phase 2 : Pendant la phase d'Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT)		**%**
Travaux		
Phase 3 : Période de préparation de chantier		**%**
Phase 4 : Exécution des travaux **pour 10 mois (3)**		**%**
Phase 5 : Réception et levées des réserves		**%**
Total		100 %

(1) Voir l'article 4 du CCAP pour la description précise de chaque phase.
(2) Pourcentage de l'élément de mission par rapport à la rémunération. Ce pourcentage est donné à titre indicatif.

(3) Remplir ci-dessous à titre indicatif le montant du mois supplémentaire d'exécution des travaux en cas de retard qui n'est pas du fait de l'OPC

Elément de mission	Montant en euros hors TVA
Phase 4 : Exécution des travaux: prix du mois supplémentaire	